



Dossier de presse

PROJET

**Brasserie Le Magenta, 152 bd de Magenta, Paris 10e
27 novembre 2008**

L'association **ACTION BARBES**, en vous remettant ce dossier, souhaite que les informations qu'il contient vous convainquent du bien fondé de la protestation qu'elle mène et de la justesse de la position qu'elle continuera de défendre.

**L
O
U
X
O
R**

Contenu du dossier

1. Communiqué de presse
2. Bref historique du Louxor
3. Axonométrie de la salle
4. Conférence de François Loyer (version courte)
5. Un problème d'isolation, par Agnès Cailliau
6. Photos : intérieur de la salle d'origine, détail de décors,

Informations complémentaires

- Information publiée par la Mairie de Paris
- Vœu commun Action Barbès / Histoire et vie du 10e en conseil d'arrondissement du 10e mai 2006

Action Barbès, 11 rue Guy Patin, 75010 Paris

Actionbarbes9@club-internet.fr





Communiqué de presse

Paris, le 27 Novembre 2008

Projet Louxor boulevard de Magenta : Action Barbès demande une meilleure adaptation du projet aux conditions du site (Culture, patrimoine, environnement)

Vendredi 28 novembre, la Mairie de Paris organise enfin une réunion d'information à propos du projet de requalification du cinéma Le Louxor. Préalablement à cette réunion et afin d'alimenter le débat, Action Barbès souhaite compléter les quelques informations déjà publiées par la Ville de Paris.

Le projet tel qu'il est présenté à ce jour ne satisfait pas au critère de la diversité culturelle tel qu'il avait été annoncé et bien accueilli par tous lors du rachat du Louxor par la Ville en 2003. Carrefour de nombreuses cultures, le quartier Barbès se prête pourtant bien à la mise en place d'un projet diversifié, tant dans sa forme (multiactivité) que dans son fond (pluriethnisme du quartier).

Action Barbès note aussi que la définition du projet a été mise au point sans aucune concertation préalable, ni des Conseils de quartier, ni des associations des arrondissements limitrophes.

Tel qu'il est conçu aujourd'hui, le projet de requalification du Louxor – création de 3 salles de cinéma Art & Essai de taille différente, dont une dédiée aux cultures du Sud – consiste ni plus ni moins en la destruction de la salle encore existante, dont l'intérêt patrimonial est élevé car un des derniers témoins de l'époque de l'essor du cinéma par le biais des grandes salles parisiennes. Les salles du début des années vingt sont assez rares pour mériter le respect!

Action Barbès, appuyée par de nombreux experts et associations de défense du patrimoine, demande que le projet de requalification soit modifié pour tenir compte de l'aspect patrimonial : c'est le projet qui doit s'adapter au lieu et non le lieu au projet.

Action Barbès prône le maintien de la structure de la salle dans son intégralité (à l'intérieur : fosse d'orchestre, claustra des bruiteurs de chaque côté de l'écran, balcons, décors égyptisants, lumière naturelle par le plafond, etc. - à l'extérieur : mosaïques de Gentil et Bourdet sur des dessins de Tibéri). La sauvegarde d'un ensemble aussi exceptionnel constitue pour le quartier un véritable atout.

Par ailleurs, Action Barbès attire l'attention sur les aspects environnementaux de réalisation du projet. Retenons que celui-ci signifie un énorme cuvelage en béton sous la structure de la salle, le contraire des volontés de Haute Qualité Environnementale (HQE) préconisées par le « Grenelle de l'environnement », Bertrand Delanoë, Maire de Paris, et toute l'Europe...

Où sont les calculs de CO₂ dégagé par la démolition des caves, le transport des gravois, le forage des dizaines de micro-pieux, l'extraction de plusieurs m³ de terre et de pierre, le coulage des semelles neuves, les étalements des pignons voisins pour l'énorme cuvelage en béton à couler en sous-œuvre (sous le Louxor). Quelle largeur prendre pour creuser autour des façades ? La poussière et les nuisances de ce chantier pour le quartier ont-elles été évaluées ? Le bruit des forages, les allers et venues des camions, le tonnage des gravois, car il semble probable que l'on recasse tous les aménagements... sur le boulevard de Magenta...

Nous avons là une opération de « Haute Calamité Environnementale (HCE) »!

Action Barbès s'oppose donc au projet de requalification du Louxor tel qu'il a été présenté à ce jour : culturellement incomplet, destructeur du point de vue du patrimoine, écologiquement désastreux et financièrement incertain. En conséquence, Action Barbès demande avec force et détermination que le projet soit révisé, notamment par l'apport d'une véritable concertation avec les habitants et associations des arrondissements concernés. Enfin, Action Barbès déclare s'inscrire dans une démarche dynamique et équilibrée, tout à la fois respectueuse du patrimoine et de l'environnement, mais résolument moderne et vivante.

Action Barbès est une association loi 1901 qui a pour but l'amélioration de la vie des habitants du quartier Barbès placé aux confins des 9e, 10e et 18e arrondissements de Paris. Particulièrement active dans le suivi des aménagements en axes civilisés des boulevards, elle continue de suivre avec grande attention le projet de rénovation du cinéma Le Louxor qui, à la suite de ses actions, a été racheté par la Ville en 2003. Elle participe également à la démocratie locale dans les conseils de quartier. Elle se préoccupe aussi des questions de vie quotidienne comme la propreté. Créée en 2001, elle compte environ 150 adhérents. Action Barbès est connue et reconnue par les élus des 3 arrondissements.

ACTION BARBES :

Contact mail : actionbarbes9@club-internet.fr

Contact téléphone : Didier VINCENT– 06.80.04.36.41

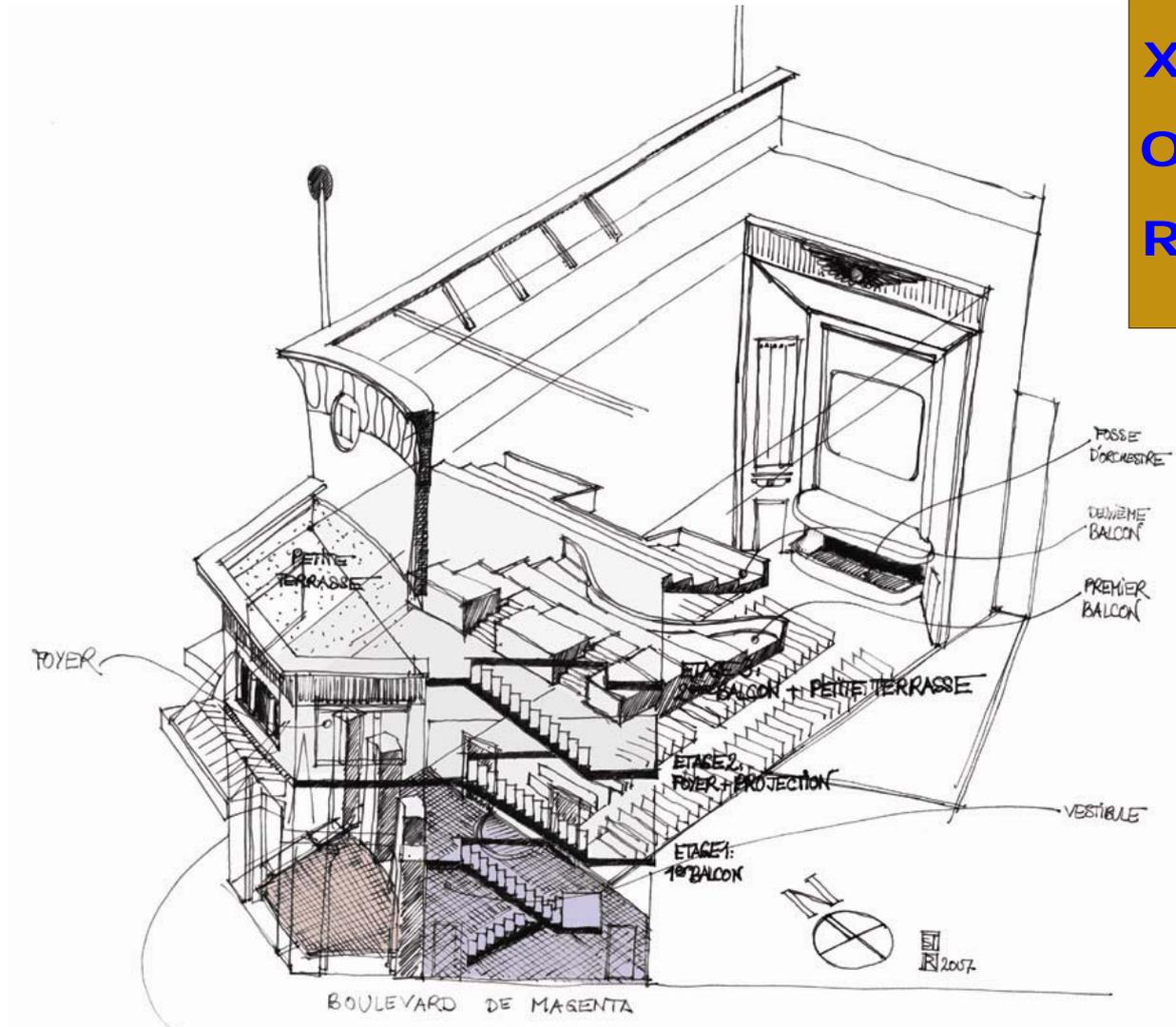
<http://sauvonslelouxor.blogspot.com/>

RAPPEL HISTORIQUE

- 1920 - Construction du Louxor - Palais du Cinéma
21 Architecte : Henry Zipcy
Décor de mosaïques à motif égyptien, dessin
de Tibéri, réalisé par Gentil et Bourdet
- 1929 Rachat par la société des Théâtres
Cinématographiques Pathé
- 1979 Cessation de l'exploitation de la salle
de cinéma
- 5 oct. Inscription de la façade et des toitures sur
1981 l'inventaire supplémentaire des Monuments
Historiques
- 1985 Rachat par la société Textile Diffusion (TATI)
- 25 juil- Rachat par la Ville pour 1,3 million d'euros
let 2003

PROJET

L
O
U
X
O
R



Axonométrie de Stéphane Ricout, Architecte DPLG



Le Louxor

Un cinéma unique à Paris

La salle de cinéma est une invention du XXe siècle – tout comme le cinéma lui-même (la première projection remonte à 1895). Dix ans plus tard, cette attraction foraine est devenue un art. En témoigne l'ouverture dès 1906, sur les grands boulevards, d'une salle exclusivement réservée à la projection. Inaugurés à la veille de la première guerre mondiale, les premières grandes salles restent fidèles à la typologie à l'italienne - en hémicycle ou en fer à cheval. C'est seulement au début des années vingt que le cinéma, comme programme architectural, se distingue du théâtre ou de la salle des fêtes. Il acquiert un volume en longueur, des balcons disposés de face et un sol en pente : désormais, de n'importe quelle place, on a une vision complète de la projection.

A Paris, le cinéma *Le Louxor* est l'unique survivant de cette typologie innovante. Conçu dès 1919 (le permis de construire est déposé le 03 janvier 1920 par l'architecte Henri-André Zipcy), il affiche une modernité audacieuse : structure légère composée d'un alignement de portiques extérieurs en béton, remplissage formé d'une double paroi isolante en brique creuse, habillage décoratif extérieur en mosaïque. A l'intérieur, le volume rectangulaire en profondeur autorise l'installation d'un double balcon, l'accès se faisant par le fond de la salle. L'écran, encore protégé par un rideau de scène, est accompagné de trois dispositifs caractéristiques des débuts du cinéma muet : une petite estrade, susceptible d'accueillir les attractions ; une fosse d'orchestre, indispensable à l'accompagnement musical de la projection ; une loge, masquée par des claustra et destinée à accueillir le bruiteur (il déclame les intertitres et produit des sons en rapport avec l'action du film). Le confort de la salle a été soigné : des trappes de ventilation disposées dans les lanterneaux au-dessus du plafond permettent l'aération, ainsi qu'un éclairage naturel de la salle en dehors de la projection. Quant à la cabine, disposée tout au fond de la salle à hauteur du premier balcon, elle est totalement isolée pour assurer une protection efficace contre l'incendie. Les fondations sont tout aussi originales : le mauvais sol, à l'emplacement d'anciennes carrières de gypse, a imposé la conservation des caves existantes : des poteaux de béton traversent les voûtes, pour s'appuyer sur de larges semelles qui en répartissent la charge.

Une riche ornementation d'inspiration Art déco couvre les parois extérieures et intérieures de la salle. De manière assez surprenante, elle fait référence à l'Égypte antique. La découverte du tombeau de Toutankhamon n'y est pour rien (elle aura lieu deux ans plus tard). Il faut plutôt y voir une allusion à l'un des films-cultes du cinéma américain : *Cleopatra*, premier des grands « péplums » de l'histoire du cinéma, tourné en 1917 pour la compagnie Fox par J. Gordon Edwards. L'actrice principale est une illustre « vamp » du Septième Art, la new-yorkaise Theda Bara dont le succès a été mondial. Reste que c'est d'une manière très française que cette référence néo-égyptienne a été traitée, dans une esthétique géomé-

trique promue par des cercles proches de l'École des Arts décoratifs. Il en sera tout autrement à Hollywood, dont le célèbre Grauman's Theatre (construit l'année suivante) reproduit de manière littérale des hiéroglyphes empruntés aux temples de la vallée du Nil. Contrairement à ce que l'on a écrit trop souvent, par méconnaissance de l'architecture du début des années vingt, *Le Louxor* n'est pas un temple du « kitsch » historiciste, mais bien une œuvre moderne - en un temps où l'innovation constructive s'associait étroitement à son traitement décoratif, comme en témoigne le travail soigné des mosaïques extérieures et celui des stucs ou de la peinture murale pour les intérieurs.

L'impact de ce « palais du cinéma », en tout point spectaculaire et destiné à la clientèle populaire des arrondissements de l'Est parisien, n'a pas tardé à toucher les milieux spécialisés. Non seulement, la revue professionnelle *La Construction moderne* lui consacre deux grandes planches hors-texte dans sa livraison du 26 mars 1922, au moment de l'inauguration ; mais l'un des architectes les plus illustres de son époque, Auguste Perret, va s'en inspirer pour un monument emblématique de l'architecture moderne : l'église du Raincy (1923) en reproduit le volume parallélépipédique au sol incliné, ainsi que l'ossature formée de portiques extérieurs en béton.

Le hasard a voulu que cet ensemble, oublié et méprisé, ait survécu jusqu'à nos jours – masqué par un habillage de miroirs et de moquette collée qui l'a, d'une certaine façon, préservé. L'abandon de l'activité commerciale, il y a plus de trente ans, a contribué à sauver une typologie architecturale devenue extrêmement rare – ailleurs, elle a été détruite par la création des multiplexes. Au sortir de ce purgatoire, *Le Louxor* se révèle le seul des grands cinémas du début des années vingt à avoir survécu dans Paris. Sa restauration est possible, car le potentiel est là – architectural, mais aussi décoratif. Il ne manque plus que de trouver une affectation susceptible d'en préserver l'intégrité – et pas seulement l'apparence. A l'évidence l'inscription *façades et toitures* dont il bénéficie depuis trente ans, au titre des Monuments historiques, ne recouvre que très insuffisamment l'intérêt patrimonial de cet édifice devenu un « unicum » dans l'histoire de l'architecture française du XXe siècle. Les projets actuels, détruisant la totalité de la structure, des espaces et des décors intérieurs pour n'en conserver que l'enveloppe, sont une opération de « façadisme » on ne peut plus condamnable. Il serait temps qu'on en prenne conscience – avant que la rénovation envisagée n'ait entraîné une dénaturaison irréversible.

François Loyer

François Loyer, historien de l'architecture du XIXe et du XXe siècle, est actuellement directeur de recherche au CNRS, est ancien vice-président de la Commission du Vieux Paris. Il a enseigné à l'école des Beaux arts de Paris, à l'université de Haute Bretagne, à la Sorbonne. Il a joué un rôle important dès 1974 à l'Atelier parisien d'urbanisme en réalisant l'étude et le recensement de tous les immeubles construits à Paris au XIXe et au XXe siècle. Il a dirigé pendant 3 ans le Centre des hautes études de Chaillot qui forme les architectes désireux de se spécialiser dans la sauvegarde du patrimoine, sa mise en valeur et son usage contemporain. Son ouvrage *Paris XIXe siècle : l'immeuble et la rue*, Paris, Hazan, 1987, fait référence.

Un problème d'isolation ?

Par Agnès Cailliau

PROJET

L
O
U
X
O
R

Le projet force à démolir entièrement les deux niveaux de fondations et de caves en pierre situés sous le Louxor, que son architecte avait décidé de conserver pour y poser en légèreté le Palais du Cinéma.

Cette infrastructure en pierre est en excellent état, ne présente aucune lézarde ou tassement et portait un immeuble en pierre de taille de six étages environ 40 fois plus lourd.

Le projet force à refaire des fondations, très complexes, par le dessous, sans anticipation possible de coût et d'impact, en découpant le Louxor hors de son contexte et de son assise. Les nouvelles fondations par micropieux, dans le gypse situé à plusieurs mètres en sous-sol, vont créer des perturbations inévitables sur les deux immeubles mitoyens, et sur le Louxor lui-même.

En effet, la grande salle du Louxor est abritée par une succession de portiques en béton très fins (U renversés), dont le béton a vieilli, et les aciers oxydés crèvent les enduits boulevard de La Chapelle. Pour consolider le Louxor, il faut donc prévoir de dégager impérativement toute la partie externe de la structure en béton hors des enduits qui nappent toute la façade en déposant des panneaux en briques de part et d'autre.

Avec une structure à réparer à l'extérieur, et à reprendre en sous-oeuvre pour pouvoir casser toute l'infrastructure, que restera-t-il du Louxor si l'on rajoute à cela : la perte des stucs de faux marbre, des balcons, de la scène, de la décoration du plafond avec caissons des éléments intérieurs de valeur dans la grande salle... pour des raisons d'isolation acoustique?

Pour le sauver, nous proposons de conserver la grande salle en l'état.

L'isolation contre la transmission du bruit peut être obtenue :

- par des coupures solidiennes dans les façades y compris dans le toit-terrasse : il n'y a pas d'élément structurel lié au pignon mitoyen boulevard de La Chapelle. Les deux "poteaux" intermédiaires collés au pignon, ont été considérés à tort en béton, et ne sont que de simples raidisseurs en briques.
- par une isolation phonique interposée le long des mitoyens, mais prenant en considération les différentes épaisseurs et matériaux constatés lors des tests effectués sur place.
- en substituant des matériaux isolants aux panneaux de brique creuse dans les façades. Nous proposons également d'abandonner le projet de démolition des deux niveaux de caves et de conserver ainsi les dispositions du dernier cinéma muet parisien.

Agnès Cailliau, architecte urbaniste de l'État, enseignante à l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille, architecte du patrimoine, D.P.L.G, est présidente de DOCOMOMO France, membre d'ICOMOS France, de l'Union franco-britannique des Architectes.



La salle du Louxor à l'origine

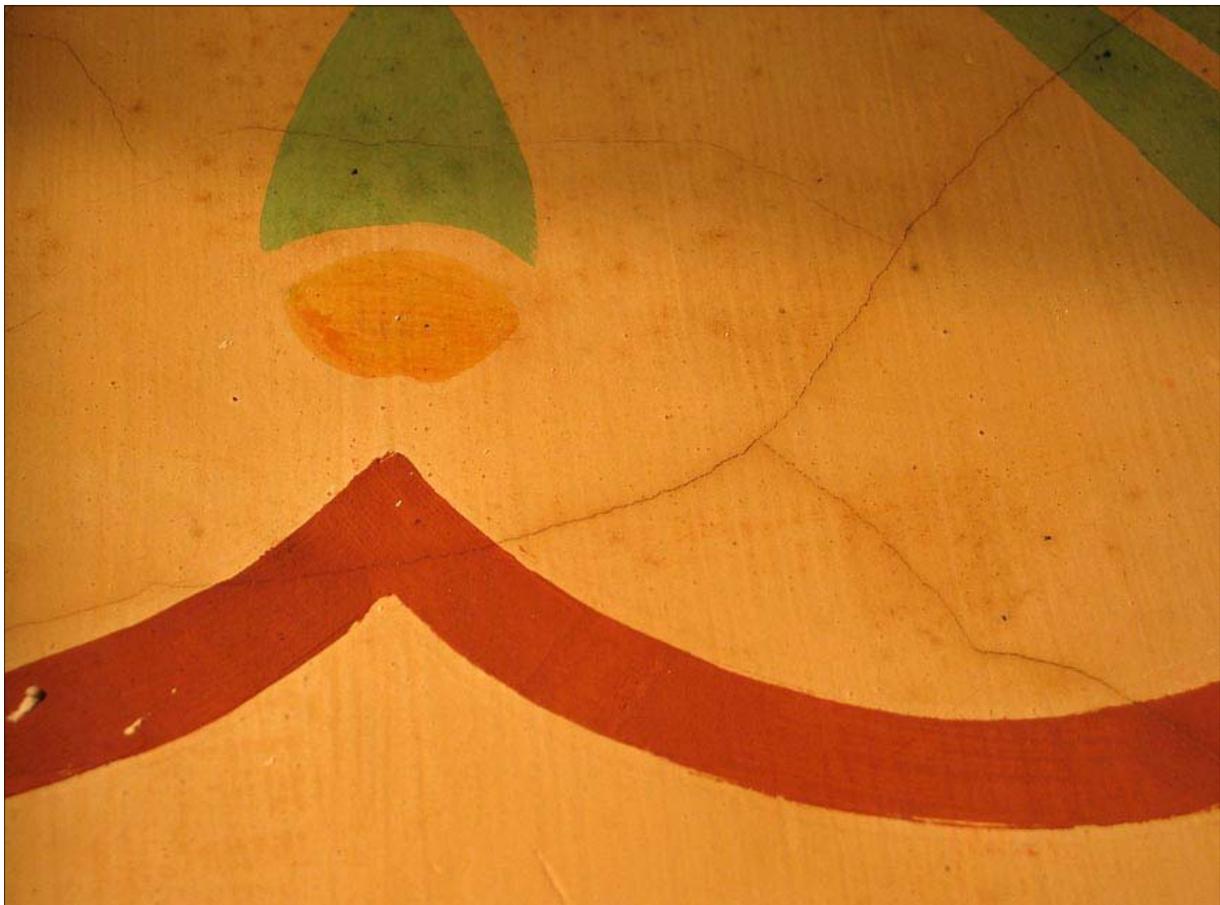
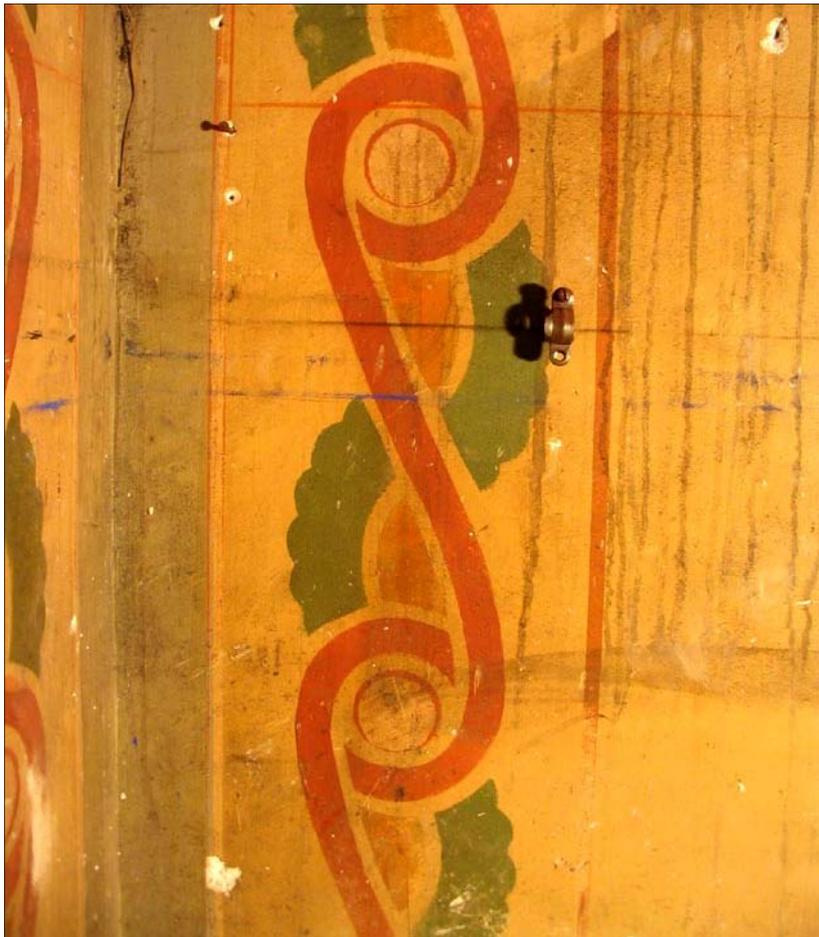
PROJET

Détails
du décor
égyptisant
de la salle du Louxor.

Photos prises
lors des études
de faisabilité en 2005
montrant les essais
de dégagement
des décors.

Malgré les travaux
et les modifications
successives,
le décor ancien
a conservé
toute sa fraîcheur.

L
O
U
X
O
R



PROJET

**L
O
U
X
O
R**

Informations complémentaires



Paris, le 17 juin 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un architecte pour le Louxor

La commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, lors de sa séance du 6 mai 2008, a désigné l'architecte **Philippe Pumain**, associé aux architectes Fabre et Speller pour conduire la **réhabilitation et l'extension de l'ancien Palais du Cinéma LE LOUXOR**, situé à l'angle du boulevard de Magenta et du boulevard de la Chapelle dans le 10^{ème} arrondissement.

Cette salle a été réalisée entre 1920 et 1921. Sur la façade figure encore "Louxor-Palais du Cinéma" qui confère à ce lieu les dimensions secrètes des vieux temples égyptiens, le côté majestueux du Palais ainsi que la richesse et la magie du cinéma.

Aujourd'hui, la ville de Paris a racheté cet élément remarquable du patrimoine parisien et le réhabilite pour réaliser un **équipement cinématographique de 3 salles Art et Essai dont une sera dédiée aux cultures du Sud**.

L'équipe pluridisciplinaire comprend également Christian Laporte, architecte du patrimoine, les bureaux d'étude Brizot-Masse, et Louis Choulet ; l'économiste Delporte-Aumont-Laigneau, l'acousticien VIVIE, le scénographe SCENE, et le spécialiste en conservation de décors Cartel Collections.

Philippe Pumain et Fabre/Speller travaillent assez régulièrement ensemble sur des programmes de bâtiments publics. Ils ont des références dans le domaine culturel, en théâtres, particulièrement dans des bâtiments à valeur patrimoniale.

Parmi leurs réalisations, il convient de mentionner la salle de concert symphonique du théâtre Mariinsky à Saint Petersburg et le théâtre de la Cité Internationale. Philippe Pumain a également réalisé récemment le collège Colette Besson et l'école maternelle Ménilmontant à Paris, ainsi que le musée de la cavalerie à Saumur.

Bertrand Delanoë, le maire de Paris, Anne Hidalgo, première adjointe, chargée de l'urbanisme et de l'architecture, Christophe Girard, adjoint chargé de la culture et Remi Feraud, maire du 10^{ème} arrondissement, se réjouissent de cette désignation, compte tenu de leur attachement à la réalisation de ce lieu culte parisien.

Contact presse

Carmen Pellachal : 01 42 76 49 61

service.presse @paris.fr



DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE

Agence des Grands Projets

SECRETARIAT GENERAL – MISSION CINEMA

DPA 2008-037

Extrait de la délibération DPA 2008-037

[...]Le programme des travaux porte sur la création de trois salles de cinéma répondant aux normes modernes d'exploitation et de fonctionnement. La grande salle historique sera aménagée pour répondre aux exigences actuelles, et sera complétée par la création de deux plus petites salles dans le sous-sol. Cette opération suppose la réhabilitation totale de l'édifice, le confortement de sa structure, la reprise en sous-œuvre de l'ossature actuelle et l'aménagement d'un nouveau niveau de sous-sol sur la totalité de la parcelle. A terme, l'équipement représenterait une surface totale d'environ 2.500 m² hors oeuvre.

Par délibération 2007 DPA 163, M. le Maire de Paris a approuvé le programme, ainsi que le principe et les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre correspondant selon la procédure de l'appel d'offres restreint [...]

Il vous est donc proposé de procéder à la passation de ce marché de prestations intellectuelles sur appels d'offres ouverts européens, conformément aux dispositions des articles 33, 40 et 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense prévisionnelle d'investissement de l'opération est estimée à **24.035.000** euros TTC en date de valeur avril 2007, provisions pour aléas comprises, soit **26.599.931** euros, arrondi à **26.600.000** euros TTC en valeur revalorisée aux dates d'engagement de crédits (soit un coût final estimé de **29.100.000** euros).

Le coût estimé de l'ensemble des six marchés précités s'élève à : 1.267.000 euros TTC valeur engagement et s'inscrit dans le budget de l'opération indiqué ci-dessus.

2007 DPA 163 : Approbation des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation et l'extension du cinéma Le Louxor 170, bd de Magenta—53, bd de la Chapelle (10e) - Autorisation à M. le Maire de Paris de déposer les demandes de permis de démolir et de construire de l'opération suscitée.

2008 DPA 37 : Approbation des modalités de consultation de six marchés de prestations intellectuelles relatifs à la réhabilitations et à l'extension du cinéma Le Louxor 170, bd de Magenta—53, bd de la Chapelle (10e).

Une demande renouvelée : la concertation

L
O
U
X
O
R

Conseil d'arrondissement du 9 mai 2006

Question posée par l'association ACTION BARBÈS avec le soutien d'HISTOIRE ET VIES DU 10e

La question sera lue par Lise Thély Muller, secrétaire d'Action Barbès

En juillet 2003 nous avons applaudi au rachat du Louxor par la Ville non seulement en raison de l'intérêt patrimonial de ce bâtiment singulier mais aussi parce que nous pensions qu'il pouvait devenir le symbole de la renaissance du carrefour Barbès si longtemps laissé à l'abandon. Nous pensions également que la réhabilitation de ce lieu et le retour à sa vocation culturelle s'intégraient harmonieusement au projet municipal de réaménagement et d'embellissement des boulevards.

Trois ans après le rachat, nous avons l'impression que le projet était au point mort. Il était impossible d'obtenir des informations précises de la part de la Ville, tant sur la rénovation du lieu que sur le projet culturel.

Nous apprenons donc ces jours-ci par des articles publiés dans le Monde et le Parisien que la visite du Louxor, qui nous a toujours été refusée, a été organisée pour des journalistes, et que la découverte de pochoirs appartenant aux décors intérieurs d'origine pourraient, selon Christophe Gérard, reporter le « premier coup de pioche » à... trois ou quatre ans ! Les Architectes des Bâtiments de France, qui se souciaient fort peu du devenir du Louxor avant qu'Action Barbès et HV 10 ne suscitent une forte mobilisation pour inciter la Ville à racheter puis à protéger le bâtiment, ne sauraient-ils être incités à donner plus vite leurs résultats d'expertise, d'autant que l'intérieur du bâtiment n'est pas, contrairement à la façade du Louxor, inscrite à l'Inventaire ? Quant au projet culturel annoncé (cinéma du sud et musiques orientales), il semble négliger le pluriculturalisme d'un quartier à l'histoire multiple.

Quand va-t-on s'intéresser aux attentes des habitants, comme on a su le faire dans des domaines comme le PLU ou la circulation ? Quand l'équipe municipale va-t-elle enfin organiser pour un sujet aussi consensuel que la renaissance du Louxor cette même démarche d'information et de concertation avec les associations et les habitants ?